

Situation des personnes salariées avec contrats à durée déterminée en 2024

La forme du contrat de travail peut avoir une influence considérable sur les conditions de travail, la sécurité de l'emploi et le bien-être au travail. Dans la présente analyse, les personnes salariées avec contrats à durée déterminée ou avec un contrat de travail dans le domaine de la location de services sont étudiées, tant du point de vue de leur évolution dans le temps que de leurs caractéristiques et de leur situation contractuelle.

Enquête suisse sur la population active (ESPA)

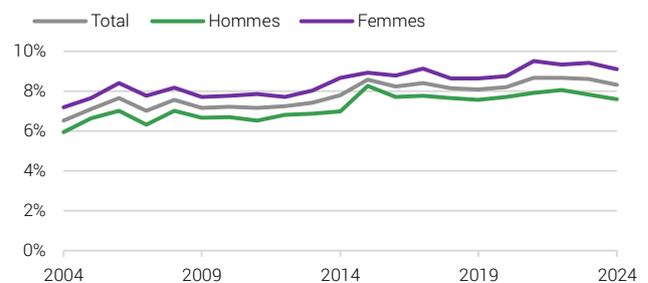
L'enquête suisse sur la population active (ESPA) est une enquête par sondage que l'Office fédéral de la statistique (OFS) réalise chaque année auprès des ménages depuis 1991. Elle a pour but de décrire la structure et l'évolution de la population active en Suisse, ainsi que ses comportements sur le marché du travail. L'OFS veille à la comparabilité internationale des résultats en s'appuyant sur les recommandations du Bureau international du travail (BIT) et sur les normes d'Eurostat applicables aux enquêtes sur la main-d'œuvre.

En 2024, selon l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), 322 000 personnes salariées disposaient d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD), ce qui correspond à une part de 8,3%. Malgré certaines fluctuations, la part des CDD a globalement augmenté entre 2004 et 2024 (+1,8 point de pourcentage ; cf. G1). Les femmes sont plus souvent employées à durée déterminée que les hommes (9,1% contre 7,6%). L'augmentation entre 2004 et 2024 est similaire pour les deux sexes (femmes : +1,9 ; hommes : +1,7 point de pourcentage).

Contrats à durée déterminée selon le sexe¹

G 1

En % des personnes salariées



¹ de 2004 à 2009: moyennes au 2e trimestre / dès 2010: moyennes annuelles. Sans les apprentis.

État des données: 20.02.2025

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

©OFS 2025

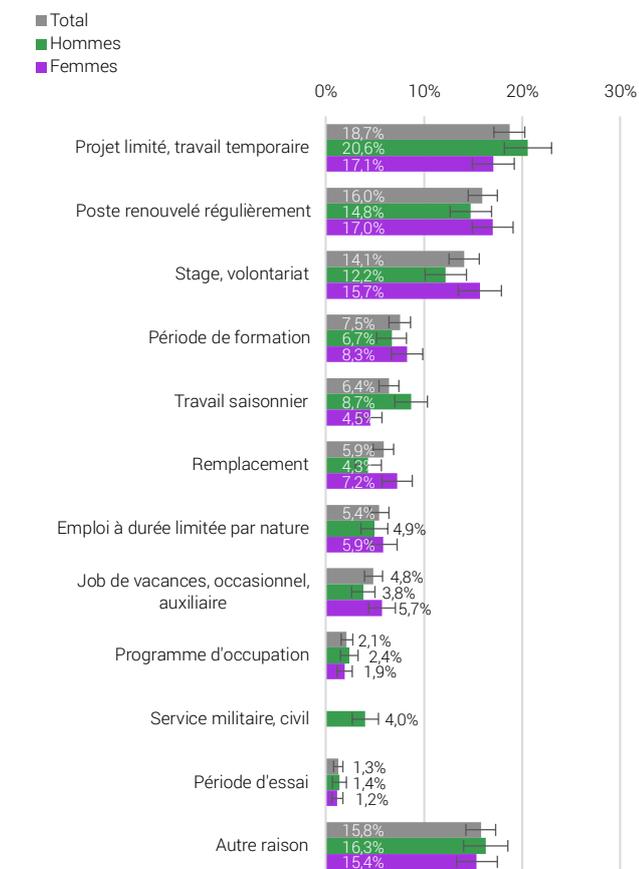
Type de place de travail à durée déterminée

Pour 18,7% des personnes salariées avec un CDD, la place de travail est limitée dans le temps, car il s'agit d'un « projet limité, travail temporaire » (cf. G2).¹ Pour 16,0%, il s'agit d'un « poste renouvelé régulièrement », pour 14,1% d'un « stage, volontariat » et pour 7,5% d'une période de formation. Les hommes effectuent presque deux fois plus souvent un travail saisonnier que les femmes (8,7% contre 4,5%), tandis que l'inverse est vrai pour les remplacements (femmes : 7,2% ; hommes : 4,3%). Pour tous les autres types de place de travail à durée limitée, les intervalles de confiance des hommes et des femmes se recoupent.

¹ Seules les personnes âgées de 15 à 54 ans avec contrat à durée déterminée ont été prises en compte, afin d'exclure, dans le choix des réponses, l'influence potentielle du passage à la retraite des personnes âgées de 55 ans et plus.

Type de place de travail à durée déterminée, 2024 G 2

En % des personnes salariées âgées de 15 à 54 ans avec contrat à durée déterminée



┆ Intervalle de confiance (95%)

État des données: 24.04.2025

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

©OFS 2025

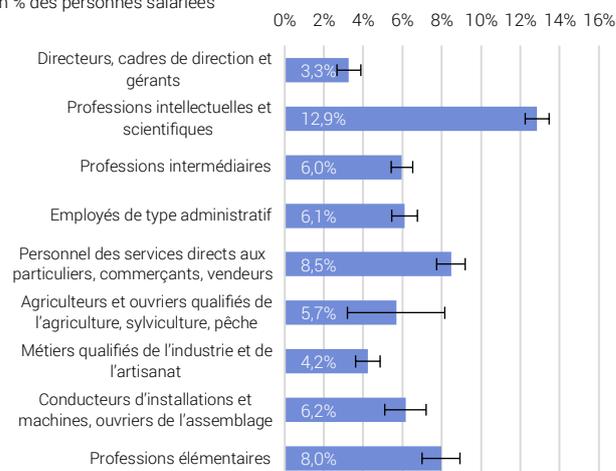
Caractéristiques des personnes salariées avec CDD

La proportion de CDD varie considérablement selon le groupe étudié. Les CDD sont plus fréquents que la moyenne chez les personnes âgées de 15 à 24 ans et les personnes ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite (respectivement 25,4% et 18,9%). Chez les 25 à 39 ans, la proportion de CDD s'élève à 9,6%, tandis qu'elle est inférieure à 5% chez les 40 à 64 ans (40 à 54 ans : 4,3% ; 55 à 64 ans : 4,6%). Les personnes de nationalité étrangère (9,3%) sont un peu plus souvent employées à durée déterminée que les personnes de nationalité suisse (7,9%). La proportion de CDD augmente avec le niveau de formation (degré secondaire I : 7,6% ; degré secondaire II : 7,8% ; degré tertiaire : 9,0%).

Les personnes salariées exerçant une profession intellectuelle ou scientifique sont proportionnellement plus souvent liées à leur employeur pour une durée déterminée que les personnes des autres groupes de professions ; c'est le seul grand groupe de professions dont la proportion dépasse 10% (cf. G3). Au sein du « personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs » et des « professions élémentaires », le pourcentage de CDD s'élève respectivement à 8,5% et 8,0%. À l'inverse, seuls 3,3% des « directeurs, cadres de direction et gérants » et 4,2% des « métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat » ont un CDD.

Contrats à durée déterminée selon les grands groupes de professions¹, 2024 G 3

En % des personnes salariées



┆ Intervalle de confiance (95%)

¹ Nomenclature suisse des professions CH-ISCO-19, version 1.2

État des données: 20.02.2025

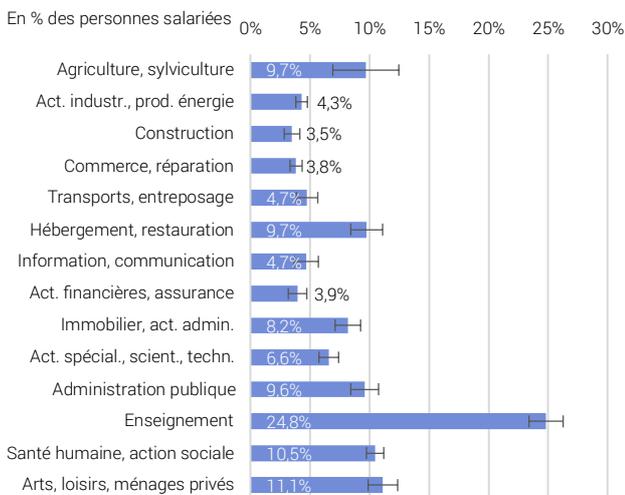
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

©OFS 2025

En ce qui concerne les branches économiques, il convient de mentionner en particulier la branche « enseignement », dans laquelle environ un quart des personnes salariées ont un CDD. Dans cinq autres branches, environ une personne salariée sur dix se trouve dans cette situation (agriculture, sylviculture et pêche ; hébergement et restauration ; administration publique et activités extra-territoriales ; santé humaine et action sociale ; autres activités de services (arts, loisirs, ménages privés)) ; la proportion la plus faible est enregistrée dans la branche « construction » (3,5% ; cf. G4).

Contrats à durée déterminée selon les sections économiques¹, 2024

G 4



Intervalle de confiance (95%)

¹ Catégories sur la base de la NOGA 2008

État des données: 20.02.2025

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

©OFS 2025

Conditions de travail selon le type de contrat

Les personnes salariées avec CDD travaillent plus souvent à des horaires atypiques que celles disposant d'un contrat à durée indéterminée (travail régulier le soir : 18,3% contre 15,0% ; travail de nuit : 6,2% contre 5,8% ; travail le samedi : 24,7% contre 23,1% ; travail le dimanche : 18,1% contre 14,2%). En outre, le travail sur appel est environ deux fois plus fréquent chez les personnes salariées avec CDD (14,5% contre 7,8%), tandis que les horaires flexibles sont moins répandus (43,2% contre 48,1%).

Durée des contrats de travail à durée déterminée

En 2024, 46,0% des personnes salariées avec CDD étaient employées pour une durée inférieure à un an (moins de 3 mois : 8,5% ; entre 3 mois et moins de 6 mois : 14,5% ; entre 6 mois et moins d'un an : 23,0%), 28,3% pour une durée entre 1 an et moins de 2 ans et environ un quart pour 2 ans et plus (2 ans à moins de 3 ans : 9,1% ; 3 ans et plus : 16,5%).²

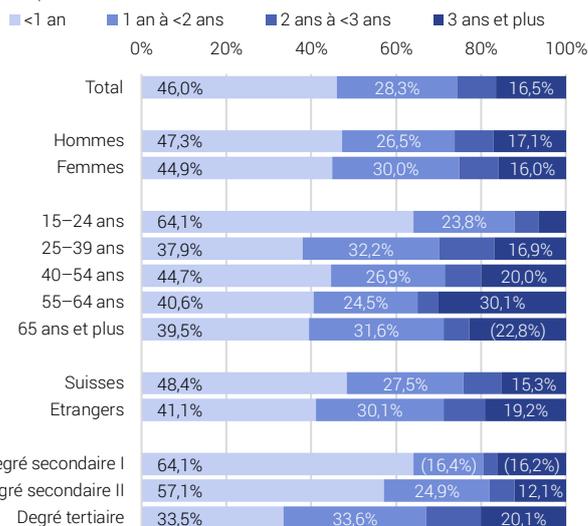
Cette répartition varie en fonction des caractéristiques sociodémographiques. La proportion de contrats de travail d'une durée de 3 ans et plus augmente considérablement avec l'âge (cf. G5), concerne plus souvent les personnes de nationalité étrangère que suisse (19,2% contre 15,3%) et est légèrement plus élevée pour les hommes que pour les femmes (17,1% contre 16,0%).

En revanche, les contrats d'une durée limitée à moins d'un an concernent en particulier les 15 à 24 ans (64,1%) et les personnes salariées sans formation tertiaire (degré secondaire I : 64,1% ; degré secondaire II : 57,1%).

Durée du contrat à durée déterminée selon différentes caractéristiques, 2024

G 5

En % des personnes salariées avec contrat à durée déterminée



(chiffre): extrapolation basée sur moins de 90 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

État des données: 20.02.2025

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

©OFS 2025

² Les personnes n'ayant pas indiqué la durée de leur contrat de travail sont exclues du calcul, c'est-à-dire que le total ne se réfère qu'aux réponses valides.

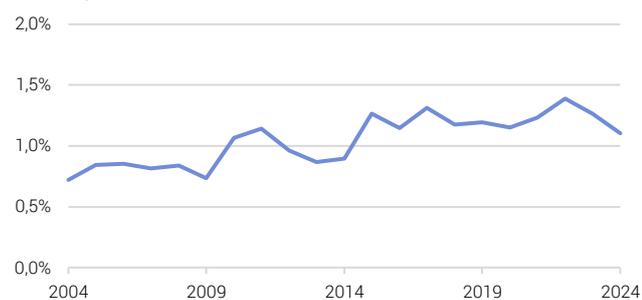
Personnes salariées en location de services

Une partie des personnes salariées se trouve dans une relation de travail triangulaire. Elles ont trouvé leur emploi par le bailleur de services qui les rémunère, mais elles fournissent leur prestation de travail dans une entreprise locataire, également appelée entreprise tierce. Dans ce contexte, il est important de noter que la part de personnes en location de services est estimée différemment selon les sources. Les chiffres présentés ici se basent sur l'ESPA qui ne prend en compte que la population résidante permanente. Les pourcentages correspondants sont nettement plus élevés pour les titulaires d'une autorisation de courte durée et les frontaliers.

Au cours des vingt dernières années, la part des personnes salariées en location de services a globalement augmenté. Elle s'élevait à 1,1% en 2024, ce qui correspond à une augmentation de +0,4 point de pourcentage par rapport à 2004 (cf. G6). Toutefois, cette part a fluctué au cours de la période étudiée et a atteint un pic de 1,4% en 2022.

Personnes salariées en location de services¹ G 6

En % des personnes salariées



¹ de 2004 à 2009: moyennes au 2e trimestre / dès 2010: moyennes annuelles

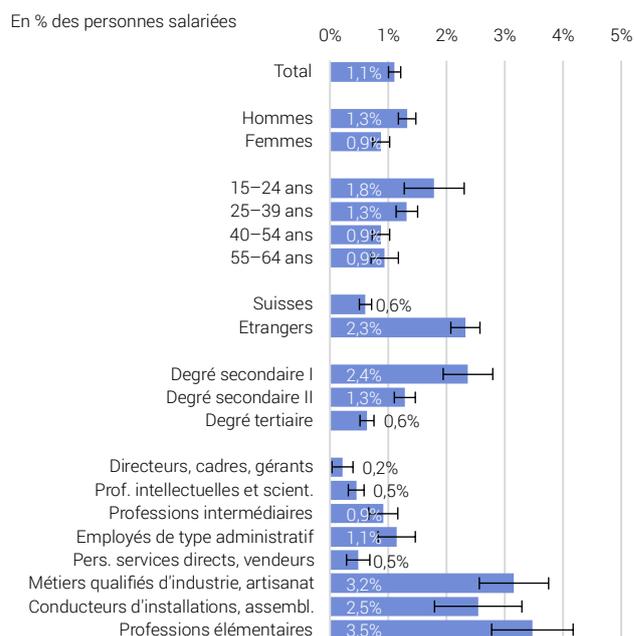
État des données: 24.04.2025

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

©OFS 2025

La location de services est légèrement plus fréquente chez les hommes que chez les femmes (1,3% contre 0,9% ; cf. G7). La différence est plus marquée selon la nationalité. Ainsi, les personnes de nationalité étrangère effectuent près de quatre fois plus souvent du travail temporaire que les personnes de nationalité suisse (2,3% contre 0,6%). Si l'on considère l'âge, la part des personnes en location de services passe de près de 2% chez les 15 à 24 ans à 0,9% chez les 40 à 64 ans.

Personnes salariées en location de services selon différentes caractéristiques¹, 2024 G 7



Intervalle de confiance (95%)

¹ par âge: suite au faible nombre d'observations, la catégorie «65 ans et plus» n'est pas affichée. Par grands groupes de professions nomenclature suisse des professions CH -ISCO-19, version 1.2. Suite au faible nombre d'observations, la catégorie «agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche» n'est pas affichée.

État des données: 24.04.2025

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

©OFS 2025

La location de services varie considérablement en fonction des qualifications des personnes actives occupées. Ainsi, les personnes ayant terminé une formation de degré secondaire I sont nettement plus nombreuses à exercer un travail temporaire que celles ayant achevé une formation de degré tertiaire (2,4% contre 0,6%). Cette tendance se répercute dans l'analyse des professions exercées. La location de services est beaucoup plus fréquente au sein des professions élémentaires (3,5%) et des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (3,2%) et nettement inférieure à la moyenne chez les personnes hautement qualifiées (directeurs, cadres, gérants : 0,2% ; professions intellectuelles et scientifiques : 0,5%).

Actualités Statistiques

Édition unique avec un layout simple qui ne correspond pas au standard typographique habituel des publications générales de l'OFS. Traduction partiellement automatisée.

Informations supplémentaires : [Enquête suisse sur la population active](#), [Définitions](#), [Nomenclature suisse des professions CH-ISCO-19](#), [Nomenclature générale des activités économiques \(NOGA 2008\)](#)

Éditeur : Office fédéral de la statistique (OFS) / Renseignements : info.arbeit@bfs.admin.ch, Tel. +41 58 463 64 00 / Rédaction et contenu : Silvia Perrenoud, OFS / Langue du texte original : Allemand / Traduction : section AES, traduction partiellement automatisée / Téléchargement : www.statistique.ch / Copyright : OFS, Neuchâtel 2025 - La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.